



SIMPLIFIER ET SÉCURISER LES PROCESSUS DE CONCERTATION ET DE DÉCISION EN PHASE AMONT DES OUVRAGES

LES PROCESSUS DE CONCERTATION SONT LONGS, COMPLEXES ET DÉCONNECTÉS DES PROCESSUS DE DÉCISION

Les processus de concertation sont devenus incontournables : vecteurs de démocratie locale et participative, ils sont essentiels pour garantir l'acceptabilité, l'utilité, la performance et la pérennité des ouvrages à construire.

Néanmoins, les procédures sont aujourd'hui d'une complexité telle qu'elles laissent une place insuffisante à la concertation et sont bien souvent inefficaces :

- les différents délais administratifs et financiers viennent perturber et ralentir la mise en œuvre des processus de concertation ;
- une fois initiées, les concertations sont longues et requièrent en moyenne une mobilisation sur plus de 5 mois de tous les acteurs¹³ ;
- leur grande complexité engendre des coûts supplémentaires et est source d'insécurité juridique pour les projets eux-mêmes ;
- leurs conclusions ne préjugent pas, de fait, des décisions qui seront finalement prises.

PARTOUT EN FRANCE, DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SONT RALENTIS OU BLOQUÉS

La complexité des processus de concertation et de décision nuit considérablement à la compétitivité française. Partout sur le territoire, les projets sont ralentis voire bloqués :

- entre la décision de construire une tour de bureaux et la livraison aux clients, il faut en moyenne 10 à 15 ans en France, contre 2 ou 3 en Chine¹⁴.

- Le quartier de la Défense a pris un demi-siècle pour sortir de terre, le quartier d'affaires de Shanghai a été entièrement achevé en 15 ans¹⁵.

→ On compte 14 Zones à Défendre (ZAD) en France¹⁶.

Ces blocages entraînent des surcoûts, paralysent l'activité des entreprises et pèsent sur l'emploi au niveau local. Ils freinent le développement local ou même national que ces projets permettraient.

LES SOLUTIONS POUR RENDRE LES PROCESSUS DE CONCERTATION ET DE DECISION PLUS EFFICACES

Pour renforcer l'efficacité des processus de concertation et de décision, les entreprises d'ingénierie proposent de :

- 1. faire de la pédagogie en amont** auprès des différentes parties prenantes sur le rôle et les résultats à atteindre des processus de concertation.
- 2. Faire une seule procédure d'autorisation qui couvre tous les sujets à traiter et une seule procédure de concertation.**
- 3. Réguler les cumuls successifs de recours**, en regroupant dans une seule instance l'ensemble des recours juridiques liés au projet et en fixant une date limite à leur traitement d'ensemble ;
- 4. fiabiliser les études d'impacts** en leur donnant un cadre et une définition juridiques ;
- 5. sécuriser les processus de concertation** : une fois une décision prise, il revient à la puissance publique de la faire appliquer.

¹³ Fondation Roi Baudouin - Grille comparative des différentes méthodes de concertation

¹⁴ Guillaume Poitrinal - Plus vite ! La France malade de son temps

¹⁵ Ibid.

¹⁶ LeFigaro.fr - Les ZAD, ces lieux de contestation qui se multiplient en France